

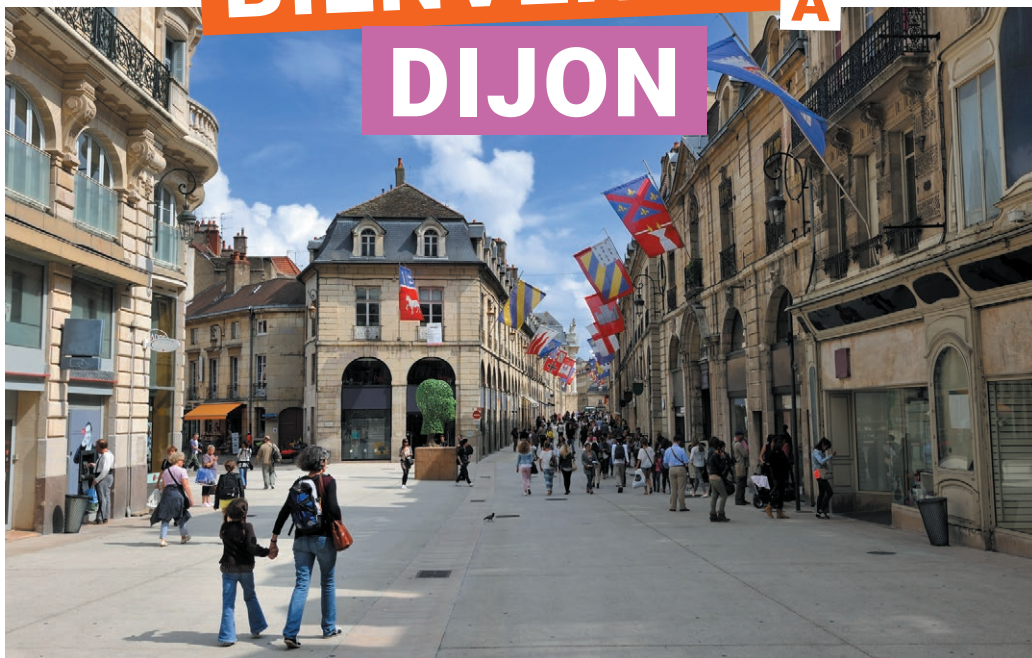


À LA DÉCOUVERTE DE MA VILLE



Campus France vous guide
dans vos premiers pas en
France et vous fait **découvrir**
Dijon, votre nouveau lieu
de vie.

BIENVENUE À DIJON





L'ARRIVÉE À DIJON /

◆ Un Pôle International pour les étudiants de l'université de Bourgogne

Pour les étudiants étrangers qui vont intégrer l'université de Bourgogne à Dijon, un Pôle International a été créé pour accueillir les nouveaux arrivants.

Adresse : université de Bourgogne, Pôle International, Maison de l'Université, bureau R26, esplanade Erasme, 21000 Dijon.

Contact : 03 80 39 55 37
ou etudiants.individuels@u-bourgogne.fr

Pour en savoir plus, consultez les pages dédiées à l'international sur le site de l'université : <http://www.u-bourgogne.fr> > international

◆ L'accueil des doctorants et des chercheurs

Pour les doctorants et chercheurs internationaux à l'université de Bourgogne, c'est le Centre de services Euraxess Bourgogne qui est l'interlocuteur privilégié : <http://www.u-bourgogne.fr> > International > Accueil des chercheurs internationaux

◆ Les parrains

Vous pouvez être accompagné par un parrain à Dijon !

En partenariat avec l'université de Bourgogne et la ville de Dijon, l'association ESN InsiDijon (affiliée au réseau européen Erasmus Student Network) peut vous accueillir et vous aider dans votre intégration : <https://dijon.esnfrance.org/>

◆ L'accueil dans les autres établissements

Si vous êtes inscrits dans un autre établissement, consultez le site internet de Campus France qui propose une série de **Fiches pratiques dédiées à l'accueil dans les établissements d'enseignement supérieur** : <https://www.campusfrance.org> > Etudiants > Ressources documentaires > Informations pratiques pour les étudiants > Dispositifs d'accueil des établissements

Si votre établissement d'accueil n'apparaît pas dans cette liste, rendez-vous directement sur son site internet.



Bien vous accueillir est une préoccupation majeure pour tous les établissements d'enseignement supérieur en France ! Le **label Bienvenue en France** est attribué aux établissements qui remplissent des critères élevés de qualité dans l'accueil des étudiants internationaux.

◆ Les services nationaux

- étudiants : www.etudiant.gouv.fr
- doctorants, chercheurs : <http://www.euraxess.fr/fr>



LE LOGEMENT À DIJON /

Se loger n'est pas toujours facile. Les loyers sont souvent élevés et les propriétaires exigent une garantie financière (caution).

L'offre de logement est cependant variée : parc de logements réservés aux étudiants et gérés par le CROUS, résidences étudiantes et résidences privées, logement chez l'habitant, colocation...

L'important est de s'en préoccuper le plus tôt possible, avant le départ de votre pays d'origine.

• Le site de la Ville de Dijon donne quelques adresses en matière de logement étudiant et une liste à télécharger de toutes les options possibles : <https://www.dijon.fr/dijon-a-votre-service/etudiants-jeunesse/logements-etudiants/>

• Le CRIJ de Bourgogne Franche-Comté (Centre Régional d'Information Jeunesse) a édité un guide pratique sur le logement pour les jeunes : <https://www.jeunes-bfc.fr/logement-transport/logement/>

• Le Centre international d'études françaises (CIEF) dispose d'une Résidence Internationale d'Etudiants à proximité du campus universitaire (chambres et appartements).
Contact : 03 80 71 70 00 ou cief@u-bourgogne.fr
Site : <http://cief.u-bourgogne.fr> > l'hébergement > la résidence internationale d'étudiants

QUELQUES CONSEILS

◆ Se loger pour quelques jours

L'Auberge de jeunesse de Dijon, proche de la gare et du centre-ville.

Adresse : Résidence Urbanalis, 4 rue du Pont des Tanneries, 21000 Dijon.

Contact : 03 80 41 19 56.

Site : <http://www.urbanalis.fr/>

- **Pour d'autres types de résidences**, consultez le site de l'Office de tourisme de Dijon qui propose une liste de résidences hôtelières : www.destinationdijon.com > Pratique > Hébergements

♦ **Se loger pour une longue période**

- **Les logements étudiants du CROUS** (Centre Régional des Œuvres Universitaires et scolaires) de Dijon.

Adresse : Service logement, Campus de Dijon, Pavillon Buffon, 10 avenue Alain Savary, 21000 Dijon. Accueil : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Contact : 03 45 34 85 83.
Site : <https://www.crous-bfc.fr/logements/>
Site Trouver un logement : <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

• **Les plateformes de logements privés**

Un seul établissement d'enseignement supérieur de Dijon (Burgundy School of Business) adhère à **Studapart**, une plateforme spécialisée dans le logement privé pour étudiants :

<https://bsb-education.studapart.com/fr/>

• D'autres types de logements étudiants, gérés par des organismes privés, sont aussi disponibles à Dijon.

Consultez par exemple les sites spécialisés :

- <https://www.adele.org>
- <https://www.immojeune.com>
- <https://housinganywhere.com>

• Il existe aussi un **site géré par le CROUS, Lokaviz**, qui recense notamment **le logement étudiant chez les particuliers** : <https://www.lokaviz.fr/>

• **La colocation** : consultez *La carte des colocs*, un site de colocation national, gratuit et simple d'utilisation : <https://www.lacartedescolocs.fr/>

• **D'autres solutions sur le site de Campus France** : www.campusfrance.org > s'organiser > logement

♦ **Si vous avez besoin d'un garant pour obtenir votre logement**

Visale est un nouveau dispositif de garantie gratuit : www.visale.fr

♦ **Si vous souhaitez faire une demande d'APL (Aide Personnalisée au Logement)**

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) vous propose d'évaluer vos droits : 32 30 ou www.caf.fr

♦ **Si vous avez besoin d'un hébergement adapté à votre handicap**

Prévenez le Service Social du CROUS qui agira avec votre établissement d'accueil.

Dans certains établissements, il existe des services spécialisés pour les étudiants en situation de handicap (aide au logement, mais aussi aux transports et aux études).

Pour l'université de Bourgogne, consultez les pages dédiées aux services apportés aux étudiants en situation de handicap : <http://ub-link.u-bourgogne.fr> > Vie étudiante > Mission handicap

Le CROUS, partout à votre service

Trouver une aide et des conseils, se restaurer, se loger, dénicher un job, tout savoir sur la vie étudiante, c'est aussi au CROUS que ça se passe !



Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) est présent dans les grandes villes universitaires françaises.

Il gère les résidences et les restaurants universitaires, offre la possibilité de rencontrer des assistants sociaux, propose des activités culturelles et des offres d'emplois.

LES DÉPLACEMENTS À DIJON



Si vous arrivez à Dijon en train, la ligne T1 du tramway dessert à la fois la gare de Dijon-ville et le campus universitaire. Sinon, consultez la page de l'université de Bourgogne qui vous guide selon votre provenance : <http://ub-link.u-bourgogne.fr> > Vie étudiante > Me déplacer



En ville et dans sa périphérie, empruntez les transports en commun (tramway, bus et navettes) du réseau Divia, le service qui gère les déplacements à Dijon : <https://www.divia.fr/>
Le Grand Dijon propose un abonnement Pass 18/25 aux tarifs très attractifs : <https://www.divia.fr/bus-tram/pass-tarifs>



Pour des trajets dans la région, prenez les trains régionaux de Bourgogne Franche-Comté : <https://www.ter.sncf.com/bourgogne-franche-comte>
Pensez aussi aux bus pour voyager à petit prix : <https://www.blablacar.fr/bus> ou <https://www.flixbus.fr/>



Pour le co-voiturage, consultez par exemple les sites collaboratifs :
- régional : <https://covoiturage.viamobigo.fr/>
- national : <https://www.blablacar.fr>



Pour être plus autonome, louez un vélo <https://www.divia.fr/bus-tram> > DiviaVélodi ou DiviaVélo



LES PREMIÈRES DÉMARCHES /

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT

◆ CVEC

Vous devez obligatoirement télécharger l'attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) avant de pouvoir vous inscrire dans votre établissement.

- Se connecter sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- Plus d'informations et cas particuliers sur : <https://www.campusfrance.org> > s'organiser > CVEC

◆ Validation de l'inscription

Attention ! Même si vous avez une lettre de préinscription, vous n'êtes pas encore véritablement inscrit. Vous devez valider votre inscription auprès du service de la scolarité ou du service des relations internationales de l'établissement dès que vous arrivez.

LE TITRE DE SÉJOUR

À SAVOIR

• Si vous venez d'arriver en France avec un visa étudiant long séjour VLS-TS : vous devez le valider en ligne dès votre arrivée en France, sur le site de l'ANEF (Administration numérique pour les Étrangers en France). Cette démarche est à effectuer obligatoirement dans les trois mois suivant votre arrivée : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

• Si vous êtes de nationalité algérienne ou étudiant titulaire d'un visa « concours » ou d'un visa portant la mention « carte à solliciter dans les deux mois » : votre demande de titre de séjour s'effectue à la Préfecture.

• Si vous possédez un visa « mineur scolarisé » et que vous êtes devenu majeur, vous devez solliciter un titre de séjour directement sur l'ANEF ou auprès de la préfecture de votre lieu de résidence dans les deux mois suivants votre majorité : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Attention : si vous souhaitez renouveler votre titre de séjour ou VLS-TS, la demande doit se faire au cours du troisième mois avant la date de fin de validité de votre titre en cours sur le site : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Ce tutoriel pourra vous aider dans cette démarche : <https://www.campusfrance.org/fr/des-tutos-pour-aider-les-etudiants-internationaux-dans-leurs-demarches>

• Les services d'accueil de votre établissement pourront vous guider en cas de difficultés.

Pour en savoir plus sur les droits et obligations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>



LA VIE PRATIQUE /

OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Si vous devez séjourner en France plus de trois mois, il est beaucoup plus facile de vivre au quotidien en ouvrant un compte bancaire, en ligne ou dans une des agences bancaires qui sont implantées à Dijon.

En France, ouvrir un compte bancaire est un droit : www.service-public.fr > Argent > Comptes bancaires > Droit au compte

SE SOIGNER

Se soigner en France est quasiment gratuit, mais il faut être assuré. **L'affiliation à une assurance maladie est donc obligatoire.**

Connectez-vous au site <https://etudiant-etranger.ameli.fr> pour vous inscrire, pour comprendre vos droits et pour effectuer les démarches nécessaires.

Pour en savoir plus :

<https://www.campusfrance.org> > S'organiser > Santé

En tant qu'étudiant, vous pouvez aussi bénéficier des services de médecine implantés dans les universités. Dans ces services, où les consultations sont gratuites, vous serez accueilli par une équipe médicale pluridisciplinaire qui peut vous donner des conseils personnalisés en matière de prévention et de santé.

C'est le cas à l'université de Bourgogne qui dispose d'un Centre de santé étudiante (SSE).

Adresse : SSE, 6a rue du Recteur Marcel Bouchard, 21000 Dijon.

Contact : 03 80 39 51 53

ou medecine-preventive@u-bourgogne.fr

Accueil : du lundi au

vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h

(vendredi fermeture à 16h).

Site : <https://ub-link.u-bourgogne.fr/me-soigner>

SOUSCRIRE UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)

Il est recommandé de souscrire une assurance complémentaire pour couvrir la totalité des frais de santé qui ne sont pas tous pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et gratuite.

Attention : les formules et les niveaux de garanties varient d'un organisme à l'autre. Pour faire le choix d'une assurance complémentaire la plus adaptée à votre situation et à votre budget, vous pouvez vous renseigner sur un site comparatif de mutuelles étudiantes.

ASSURER SON LOGEMENT

En France, il est obligatoire d'assurer son logement.

La « garantie risques locatifs » est un contrat d'assurance habitation qui peut être souscrit auprès de votre banque ou chez un assureur privé. Une souscription en ligne est souvent possible.

N° D'URGENCE

SAMU : 15 Service d'aide médicale urgente.

Police secours : 17 en cas de violences, vol, cambriolage.

Pompiers : 18 en cas d'incendie, fuite de gaz, dégât des eaux, catastrophe naturelle, accident de la route.

Le 112 : numéro d'appel des urgences en Europe, accessible gratuitement partout dans l'Union européenne, en plus des numéros d'urgence nationaux.

APPRENDRE LE FRANÇAIS

Apprendre le français en France est une chance à saisir ! Trouvez la formule qui vous correspond le mieux :

- en consultant le site de Campus France où centres de Français Langue Étrangère (FLE) et universités vous proposent des cours pour tous niveaux tout au long de l'année :

<https://ecoledete.campusfrance.org/#/main>

- en vous renseignant dans votre établissement, à la mairie ou à la maison des associations dans votre ville d'accueil.

TROUVER UN JOB OU UN STAGE

Il est important de disposer de ressources financières suffisantes pour venir étudier en France.

Travailler en France, lorsqu'on est étudiant étranger, est possible à titre accessoire, c'est à dire pour une

durée maximum de 964 heures par an. Il ne peut donc s'agir que d'un **salaires d'appoint**.

Attention : pour travailler en France, si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne, vous devez disposer d'un titre de **séjour étudiant** valide.

Pour vous aider dans votre recherche, 2 adresses :

- **Le CRIJ** (Centre Régional d'Information Jeunesse) de Bourgogne Franche-Comté vous informe : <https://www.jeunes-bfc.fr/categorie-a-page/>

- **Le site Jobaviz du CROUS** permet de trouver un job étudiant compatible avec vos études : <https://www.jobaviz.fr/>

LES SORTIES À DIJON /

PRATIQUER UN SPORT

- Dans votre établissement, vous pouvez avoir un accès gratuit aux activités sportives en vous renseignant au Service des sports.
- **À l'université de Bourgogne**, le Service des Sports (SUAPS) vous propose une cinquantaine d'activités gratuites : <https://suaps.u-bourgogne.fr>
- **À Dijon**, vous pouvez aussi trouver une activité parmi les nombreux équipements sportifs gérés par la Ville, en consultant le site : <https://www.dijon.fr> > Menu > Sortir-Bouger > Sport et loisirs

PARTICIPER

- Participez à des événements culturels et sportifs ou engagez-vous sur un plan social et solidaire grâce aux nombreuses associations étudiantes, locales ou nationales.
- Pour en savoir plus, renseignez-vous dans votre établissement d'accueil (Service de la vie étudiante) ou consultez les sites : www.animafac.net ou www.letudiant.fr
- **À l'université de Bourgogne**, de nombreuses associations étudiantes interviennent dans des champs très divers : <http://ub-link.u-bourgogne.fr> > Engagement étudiant > Associations de l'uB
- **L'association ESN InsiDijon**, implantée sur le campus de l'université de Bourgogne, a pour objectif de favoriser l'intégration des étudiants internationaux à Dijon et de leur faire connaître la culture française et bourguignonne : <https://dijon.esnfrance.org/>

SE CULTIVER ET FAIRE LA FÊTE

• Dijon propose de nombreuses façons de se cultiver ou de faire la fête. Cinémas, concerts, théâtres, opéras, musées, expositions, rencontres festives, sont au programme et à tarif réduit pour les étudiants, la plupart du temps :

<https://www.dijon.fr> > Menu > Sortir-Bouger

• À Dijon, la Métropole a créé une **Carte Culture** qui permet de bénéficier de tarifs réduits dans la plupart des salles de spectacle : <https://www.metropole-dijon.fr> > Services et missions > Recherche et Enseignement > Carte Culture étudiant

• **Pour se distraire ou se cultiver**, à Dijon, il y a :

- 4 grands cinémas, avec des salles multiples (tarifs étudiants, carte de fidélité), dont un cinéma d'Art et d'Essai, l'Eldorado.

- des galeries d'art, un centre d'art contemporain et 7 grands musées (**entrée gratuite dans les musées municipaux**), dont le Muséum d'histoire naturelle avec son Planétarium qui accueille 100 000 visiteurs par an ! En savoir plus : <https://musees.dijon.fr/>

- une douzaine de salles de spectacle, dont **l'Atheneum**, le centre culturel de l'université de Bourgogne, tourné vers la création contemporaine, et le **Théâtre Mansart**, géré par le CROUS de Dijon, le lieu d'expériences culturelles étudiantes.

- une quinzaine de librairies, dont la librairie Grangier, située au cœur de Dijon, la plus grande librairie de Bourgogne, et la Librairie Gibert où vous pouvez acheter et vendre des livres d'occasion.

- un réseau de 8 bibliothèques-médiathèques municipales en centre-ville et dans les quartiers de Dijon : <http://bm-dijon.fr/>

• À Dijon, pour sortir ou pour tout savoir sur l'actualité, consulter **le grand quotidien régional, Le Bien Public**, disponible en kiosque ou sur internet : <https://www.bienpublic.com/>

Vous pouvez aussi voir l'agenda du site de l'Office de tourisme de Dijon : <http://www.destinationdijon.com> > Pratique > Tout l'agenda



LES LIEUX À NE PAS MANQUER /

Depuis 2009, Dijon est labellisée Ville d'art et d'histoire et, depuis 2012, elle fait partie du réseau Cités internationales de la gastronomie.

En juillet 2015, la Ville de Dijon est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco dans le cadre des Climats du vignoble de Bourgogne.

• Le quartier ancien du palais des Ducs, avec ses rues piétonnes, ses hôtels particuliers en pierre de taille et maisons à colombage.

• La place de la Libération, anciennement place Royale, place centrale du cœur historique de Dijon.

• Le palais des Ducs et des États de Bourgogne, ancienne résidence des Ducs de Bourgogne, qui abrite aujourd'hui l'Hôtel de Ville et le musée des Beaux-arts.

• Le musée des Beaux-Arts, l'un des plus anciens et des plus beaux musées de France, riche de 130 000 œuvres (entrée gratuite).

• La chartreuse de Champmol, avec son cloître et un chef d'œuvre de la sculpture médiévale, le Puits de Moïse.

• La cathédrale Saint-Bénigne, crypte romane et façade gothique (et de nombreuses autres églises : Dijon est « la ville des 100 clochers »).

• Le musée Rude, du nom du célèbre sculpteur né à Dijon.

• Les halles de Dijon, construites en 1868 par l'entreprise Eiffel.

• La Cité internationale de la gastronomie et du vin : <https://www.citedelagastronomie-dijon.fr/>

Pour en savoir (et en voir) plus, consultez le site de l'Office de tourisme de Dijon : <http://www.destinationdijon.com>





LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ANNUELS /

MARS - AVRIL

- Festival Prise de CirQ', festival des arts du cirque (tarifs réduits).
- ITALIAART Festival, pour découvrir la culture italienne sans quitter la Côte d'Or ! Musique, théâtre, expositions... sont au programme de ce festival dédié à l'Italie.

MAI

- La Nuit européenne des Musées, une opportunité de découvrir autrement les musées (qui sont gratuits toute l'année à Dijon !).
- Théâtre en Mai, festival de théâtre dédié à la jeune création (tarifs réduits).

JUIN

- La Fête de la musique, de la musique partout dans la ville (concerts gratuits).
- Le Brunch des Halles. Chaque dimanche de juin à septembre découverte de petits plats sucrés et salés avec des produits locaux et régionaux. Un moment d'échanges, de partage, sous le signe de la convivialité.

JUILLET

- Les fêtes de la vigne de Dijon, un festival qui fait dialoguer les danses, musiques, chants, costumes et la gastronomie du monde avec le patrimoine dijonnais.

AOÛT

- Le Concert de rentrée, traditionnel concert gratuit à la fin des vacances d'été (musiques actuelles).

SEPTEMBRE

- **Journées d'accueil des étudiants internationaux**, l'occasion de découvrir l'environnement universitaire et la ville de Dijon et de rencontrer d'autres étudiants.
- **La Nuit européenne des chercheurs**, à l'université de Bourgogne.
- Les Journées du patrimoine, des lieux de culture à visiter gratuitement.
- Le Vélotour, un circuit cycliste permettant de découvrir les lieux insolites de Dijon.

OCTOBRE

- **La Fête de la science.**
- Dijon // Saiten, festival du manga et de l'animation (sur le campus de l'université).
- Les Ecrans de l'Aventure, festival international du film documentaire (tarifs réduits).

NOVEMBRE

- **L'Experimentarium**, une initiative de l'université de Bourgogne, rencontres grand public avec les chercheurs.

DÉCEMBRE

- Les Nuits d'Orient, festival multiforme où pendant une quinzaine de jours se côtoient toutes les cultures d'Orient et d'Occident (spectacles à tarifs réduits et/ou gratuits).
- Fêtes de Noël, de nombreuses animations dans toute la ville.



**ÉCHANGER
& PARTAGER**



Pour rester informé, être à l'écoute des autres et du monde, partager et échanger avec des étudiants, suivez les **réseaux sociaux** où Campus France est particulièrement présent !

*Pensez à vous inscrire sur le réseau **France alumni** pour participer à des groupes de discussions thématiques, profiter de sorties culturelles, consulter des offres d'emploi et de stages.*



LES CHOSES À SAVOIR

Dijon Métropole :

260 000 habitants

Ville de Dijon :

160 000 habitants

DIJON,

CHEF-LIEU DU
DÉPARTEMENT
DE LA CÔTE-D'OR,
l'un des 8 départements
de la Région Bourgogne
Franche-Comté dont Dijon
est la capitale

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-
COMTÉ,**

11^e RÉGION

D'ACCUEIL
des étudiants étrangers
en France
(8 000 étudiants
internationaux)

Université de Bourgogne :

35 000

étudiants

dont **8%** d'étudiants
étrangers de 120 nationalités,
32 unités de recherche,
6 Écoles doctorales



**DIJON, EN 11^e POSITION (SUR 46) DES VILLES FRANÇAISES
OÙ IL FAIT BON VIVRE ET ÉTUDIER, AVEC UN TRÈS BON SCORE
POUR LA QUALITÉ DE SA VIE ÉTUDIANTE (palmarès du magazine L'Étudiant)**

L'essentiel des informations contenues dans les Fiches villes de Campus France concernent tous les étudiants internationaux, quel que soit leur établissement.

En France, dans chacune des villes d'accueil, la majorité des étudiants étrangers suivent des études à l'université. Les Fiches villes leur accordent donc une place importante, mais les autres établissements d'enseignement supérieur ne sont pas pour autant oubliés, même s'il est impossible de tous les lister ici et de leur consacrer dans ce cadre des informations spécifiques.

Pour en savoir plus sur les dispositifs d'accueil des établissements :
<https://www.campusfrance.org/fr/recherche/categorie/bourgogne-franche-comte-557>

CAMPUS FRANCE

28 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS - 01 40 40 58 58 - www.campusfrance.org